

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 17 juillet 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9 et 10 juillet 2012

2012 DASCO 72 - DPVI 471 Subventions (5 000 euros) à deux associations pour des actions politique de la Ville dans le 17^e arrondissement.

**Mmes Colombe BROSSEL et Gisèle STIEVENARD,
rapporteuses.**

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L. 2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 26 juin 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à diverses associations au titre de la politique de la Ville ;

Vu l'avis du Conseil du 17^e arrondissement, en date du 2 juillet 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 7^e Commission et par Mme Gisèle STIEVENARD, au nom de la 5^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 1.300 euros est attribuée à l'association l'Art de l'Agora, 206, quai de Valmy (10^e) (15165) dossier n° 2012_01761 pour une action intitulée « Ateliers de Slam Poésie dans les écoles situées entre la Porte Pouchet et la Porte Saint Ouen ». X07533 dossier 2012_01762 DPVI.

Article 2 : Une subvention de 3.700 euros est attribuée à l'association la Fabrique des Petits Hasards 10/12, rue du Moulin des prés (13^e) (11246) dossier n° 2012_01997 pour une action intitulée « Le théâtre comme outil de parole : le monde réel, écoles primaires ». X04871 dossier 2012_05525 DPVI.

Article 3 : La dépense correspondante d'un montant de 5.000 euros sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 213, ligne VF80002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2012 et utlierieur.